Deux Labiées nouvelles pour la Provence;

PAR M. ALFRED REYNIER.

I. — **Calamintha Nepeta** Savi f. **Gussonei** (Tod. *pro specie*) Reynier. — Certains systématiciens sont par trop intransigeants sur l'importante valeur morphologique qu'ils attribuent à toutes les variétés. Quand ils savent l'une d'elles avoir été précédemment considérée comme espèce, ils appuyent davantage à l'égard de la prétendue remarquable permanence de ses particularités caractéristiques (en réalité, celles-ci ne peuvent qu'être plus ou moins stables, aux yeux d'un froid observateur, sinon la variété serait une véritable espèce). Et ils exagèrent volontiers, au surplus, si, à propos de telle forme variétale, l'habitat se trouve dans un pays peu proche où le contrôle *de visu* de la stabilité des caractères devient impossible pour les botanistes désireux de s'instruire, mais non-voyageurs.

Par exemple, ce serait perdre du temps précieux, au dire des systématiciens dont je parle, que de rechercher sur notre continent Sud-Est la variété *glandulosa* du *Calamintha Nepeta*, laquelle fut découverte, par Requien, en Corse; à cette île allèguent-ils, appartiennent en propre bon nombre de productions végétales. D'après pareil raisonnement à tendance ultra conservatrice, nous ne saurions espérer mettre la main sur le *C. Gussonei*, puisque le littoral de la Provence ne présente point les conditions climatériques favorables pour donner naissance à la variété *glandulosa* (cantonnée en Sicile, Sardaigne, Corse, îles Baléares); le *Gussonei*, affirment nos systématiciens, constitue, par rapport au Calament glanduleux, une dépendance immédiatement affine que Gussone, insuffisamment analyste, eut le tort de rattacher de façon directe au *C. Nepeta type*.

A l'encontre de ces arguties qu'inspire une tournure d'esprit tranchante et dogmatique, je viens, non entamer une polémique, mais produire un fait patent, à savoir l'existence à Aix-en-Provence du *C. Gussonei*! Requien n'observa pas bien lorsque au retour à Avignon de son exploration de la Corse il herborisa dans les Bouches-du-Rhône : il y aurait aperçu une forme de *C. Nepeta*, laquelle est parfaitement munie, sur la

périphérie du calice, de glandules brillantes, et pourvue en même temps de feuilles assez petites ainsi que de minuscules corolles. La forme d'Aix, caractérisée comme je viens de la dépeindre, s'oriente donc incontestablement vers la fausse espèce corse *Thymus* [Calamintha] *glandulosus* Req. dont Loiseleur-Deslongchamps, *Flora Gallica*, se hâta de réduire la valeur au rang de pure variété du *Thymus* [Calamintha] *Nepeta*. Sauf quelques rares ouvrages floristiques persistant à regarder, sans raison autre que l'opinion de Bentham (*Prodrome* de De Candolle), le Calament glanduleux comme espèce de bon aloi, nul phytographe pondéré n'accordera à la plante de Requien un plus haut grade hiérarchique que celui de *race* (rang déjà contestable : avec Loiseleur je me prononce pour celui de *variété*).

Si nous n'avons pas en Provence, sous sa « forme extrême », le « *Satureia Calamintha* var. *glandulosa* (Req.) Briquet, *Labiées des Alpes-Maritimes* », nous pouvons du moins montrer le *Gussonei*; et ce serait faire preuve d'une interprétation captieuse, que de voir dans cette dernière plante (— particulière, s'imaginait-on naguère, à la Sicile et à plusieurs points du domaine méditerranéen —) une forme de passage se produisant, hors de la France continentale, entre la variété *glandulosa* et le *C. Nepeta type*, si l'on ne lui reconnaissait simultanément le rôle inverse de forme provençale d'effective transition du *C. Nepeta type* à la variété *glandulosa*. Les exemplaires de *Gussonei* que je distribue d'Aix, lieux incultes autour de la ville, fl.-fr. été et automne 1910, ne permettent pas de dénier au Calament de Gussone la valeur d'un trait d'union à doubles aboutissements : a) corse : *glandulosa* vergens ad *Nepetam*; b) provençal : *Nepeta* vergens ad *glandulosam*! Étant acquise, d'ailleurs, la constatation de M. John Briquet, *op. cit.* : « Dans « les Alpes-Maritimes nous possédons des formes de passage « entre le *Satureia Calamintha* var. *Nepeta* et la variété *glandu*-« *losa*, lesquelles diffèrent du *Nepeta* par leurs axes à pubescence « très courte, par leurs calices verts à glandes facilement « visibles; en revanche, qui se séparent du *glandulosa* par leur « calice plus grand; formes trouvées sous les oliviers à La « Turbie (herbier du musée de Nice), à Saint-Roch et au mont

« Gros (Barla in herbier Burnat) », on ne comprendrait pas pourquoi le monographe des Labiées des Alpes-Maritimes séparerait, par une différenciation arbitraire, ces formes provençales d'avec les échantillons de Corse du *Satureia Calamintha* var. *glandulosa* chez lesquels il a constaté que le calice est *décidément plus long* que dans la forme extrême typique de la variété glanduleuse et « *se rapproche de celui du* Nepeta ». Pour n'importe quel non-multiplicateur outrancier ce « rapprochement » naturel annihile une distinction artificielle systématique ; car le fossé de séparation du *C. Nepeta type* et de la variété *glandulosa* n'est pas tellement profond (tant s'en faut), que les formes des Alpes-Maritimes et ma plante d'Aix ne le franchissent en se confondant avec les formes de Sicile et de Corse, rendant ainsi irrecevable un blâme contre Gussone qui, avant moi, estima sa « variété *micrantha* » le (*Gussonei* de Todaro) devoir être subordonné au *Thymus* [Calamintha] *Nepeta type*, ce dernier habitant la Sicile, mêlé à la variété *glandulosa*! L'auteur du *Floræ Siculæ Synopsis* (Gussone) fut dans le vrai ; plus tard on embrouilla la question, ce qui m'oblige aujourd'hui à la mettre au point.

Sur le chapitre biologique, je ferai remarquer que si mon *C. Nepeta* forme *Gussonei* montre des fleurs à calices les uns courts, les autres allongés, le motif réside en ce phénomène : chez un même individu, polygame, généralement la fleur est fertile (alors le calice, distendu par les graines, perd légèrement en longueur) ; d'autres fois la fleur est stérile (dans ce cas, le calice, vide, étiré, est tant soit peu moins court). Analogie à mettre en relief : la « forme extrême » du *C. glandulosa*, ainsi qu'en témoigne un exsiccatum provenant de Corse, dans mon herbier, « J. Soulié legit », offre identiquement cette polygamie accompagnée de calices courts et d'autres allongés.

Achintre, *Catalogue des Plantes des environs d'Aix*, parlant du *C. Nepeta*, donnait pour diagnose : « Fleurs plus petites [1] et

1. Il ne faudrait pas croire que le *C. glandulosa* « forme extrême », de Corse, présente seul des corolles qualifiables de « les plus petites du genre », expression comparative dont se sont servis Grenier et Godron, *Flore de France*. Évidemment le *C. Nepeta type* offre d'habitude des corolles plus grandes ; mais parfois, sur un même pied de Calament Chataire type, j'ai observé, outre les fleurs à corolle de normale grandeur, quelques-

toutes femelles à une variété qu'il appelait : « micrantha » sans nom d'auteur. Y avait-il allusion à la « variété *micrantha* » de Gussone? c'est peu probable : sous la plume d'Achintre il a dû se produire une fortuite coïncidence de vocable. Le mot « toutes » fut erroné; chez ma forme aixoise *Gussonei*, les fleurs, je l'ai dit tantôt, sont soit stériles parce que femelles non fécondées, soit fertiles. L'herbier du musée d'Histoire naturelle d'Aix ne contient, d'ailleurs, nul exsiccatum de *C. Nepeta* à petites fleurs uniquement femelles; et j'ai fait, sur le terrain, de vaines recherches dans les deux endroits qu'indique le susdit *Catalogue*. Ce qui trompa Achintre c'est l'absence, constante il est vrai, d'étamines sur toutes les petites corolles; néanmoins les semences grossies distendant le calice des autres fleurs (fécondées, les mois précédents, grâce au pollen des grandes corolles décidues ou bien par suite de cleistogamie, phénomène présumable) auraient dû frapper son regard!

La Labiée de Gussone et de Todaro existe aussi dans le Var, à Ollioules, La Seyne, Toulon, La Valette : je viens de l'y observer en automne 1911; elle sera sûrement rencontrée dans toute la basse Provence, les localités occidentales (environs d'Aix) ne pouvant être des stations disjointes de celles orientales (niçoises) signalées par M. John Briquet.

Incidemment je me demande où feu Foucaud avait puisé l'indication inscrite à la synonymie du *C. glandulosa*, n° 4473 bis, année 1901, de la Société Rochelaise; l'étiquette nous dit : « Thymus Nepeta *clandestina* [sic] Loiseleur, *Flora Gallica*, 2, p. 25 »; or, si l'on se reporte à cet ouvrage, on n'y voit absolument rien de tel! L'unique chose exacte, à ma connaissance, est ceci : Salzmann proposa (Loiseleur gardant là-dessus le silence) le nom de *Thymus clandestinus*, pour faire savoir que la gorge du calice du *C. glandulosa* est fermée par des poils.

II. — **Ballota nigra** Linné, *Species Plantarum*, 2e édit., **variété ruderalis** (Sw. *pro specie*) Garcke. — Les botanistes ne voulant

unes presque aussi petites que celles du *glandulosa* corse; lesquelles corolles de grandeur réduite portaient des étamines : cet état parvicorollaire du *C. Nepeta type* constitue la « variété *parviflora* » de Brébisson, *Flore de Normandie*.

pas identifier *Ballota ruderalis* et *B. nigra*, à cause de la confusion résultant des 1[re] et 2[e] édition (en désaccord) du *Species Plantarum* de Linné, allèguent le besoin de faire prévaloir le vocable « *B. fœtida* Lmk » sur celui de *B. nigra*; ils classent donc ainsi : « *B. fœtida* variété *ruderalis* (Sw. *pro specie*) »; parmi les partisans de cette formule je mentionnerai Bouvier, auteur d'une *Flore des Alpes de la Suisse et de la Savoie* (la Labiée de Swartz se rencontrant en Suisse). Mais n'est-il pas préférable de revenir à l'épithète spécifique *nigra*, puisque, dans son *Species*, 2[e] édition (la seule faisant autorité, sauf pour le Congrès de Nomenclature de Vienne qui a préféré la 1[re] édition afin de trancher la question de Genre suscitée par Otto Kuntze), Linné a eu en vue une Ballote dont l'existence à l'état positivement autochtone est admise en ce qui concerne la Turquie, l'Allemagne, la Suisse, l'Espagne, le Portugal, etc. Il n'y a pas de motif majeur pour donner tort à Nyman quand son *Conspectus Floræ Europeæ* nous offre comme orthodoxe le nom de « *B. nigra* [sous-entendu : 2[e] éd. du *Spec. Plant.*] ». La variété a.) *ruderalis* représenterait la forme typique du *B. nigra*; la variété c.) *fœtida* serait une subordination avant laquelle l'intermédiaire variété b.) *borealis* (Schweigg. *pro specie*) prendrait place; tel est l'arrangement qu'a suivi Garcke dans son *Flora von Nord-und Mittel-Deutschland*. Willkomm et Lange, *Prodromus Floræ Hispanicæ*, ont placé de même les variétés *fœtida* et *ruderalis* sous la rubrique princeps « *Ballota nigra* L. [toujours sous-entendu : 2[e] édit. du *Spec. Plant.*] ».

Le « *B. ruderalis* » que Mutel, *Flore Française*, indiquait (était-ce bien la plante d'Olaüs Swartz?? je soupçonne qu'il visait plutôt la variété *borealis*) comme « très commun » en France, fut signalé d'une manière pertinente par Loret et Barrandon, *Flore de Montpellier*, à Castelnau, rare, mêlé au *B. fœtida*; selon leur opinion, c'est, par rapport à ce dernier, une simple « *forme* à dents du calice plus étroites, lancéolées, insensiblement atténuées en une longue pointe subulée ». Nyman, *op. cit.*, inscrivit la plante montpelliéraine avec la mention : « rare; introduite? ». M. Georges Rouy, *Flore de France*, a noté aussi en Saône-et-Loire, dans l'Hérault, « etc. », la Ballote de Swartz : « çà et là, paraissant être très rare et peut-être importée ».

Les descriptions que l'on donne couramment du *ruderalis* conviennent en tous points au *Ballota* d'Aix-en-Provence. Deux vocables expressifs appartenant aux synonymes (*B. urticifolia* Ortm. et *B. aristata* Rchb.) de la Ballote rudérale du Nord de l'Europe dépeignent ma Labiée à grandes feuilles mimant l'Ortie dioïque et à dents du calice longuement aristées *durant la période des premières fleurs subissant l'anthèse.* La finale de la phrase précédente est soigneusement soulignée pour un motif plein d'intérêt, à retenir biologiquement : Des observations sur le vif, poursuivies en 1910 et 1911, m'ont donné la certitude qu'après l'anthèse des premières fleurs, simultanément avec l'apparition de secondes feuilles dont le limbe est moins largement ovale que celui des radicales et caulinaires nées avant la floraison première, un phénomène curieux se produit : les dents du calice deviennent beaucoup moins sensiblement subulées et tendent à s'étaler; l'herborisateur risque fort, alors, de ne plus reconnaître le *B. ruderalis* sur ces pieds qui, c'est à croire, souffrent de la chaleur augmentant de jour en jour à la fin juin. Dans les pays plus tempérés, en Suède par exemple, le *ruderalis* ne subit peut-être pas si vite la diminution de longueur de l'arête des dents calicinales ni leur flexion sur plan horizontal; tandis que, sous le climat austral de l'Europe, le phénomène doit avoir lieu chaque année comme à Aix, occasionnant une méconnaissance locale, par les botanistes inattentifs, de la Ballote rudérale. Cette dernière, munie de secondes fleurs apparues après l'anthèse des premières épanouies, ressemble, à s'y méprendre, à la variété *borealis* de Schweigger, laquelle divers floristes identifient erronément à la variété *fœtida.* Par suite de la susdite mutation calicinale on comprend que le *ruderalis* ne saurait être une *espèce*, dans l'acception de relative stabilité morphologique attribuée classiquement à ce terme de taxinomie.

C'est en juin, non en juillet-octobre, que les chercheurs pourront mettre la main sur la variété *ruderalis* (à coup sûr ni « introduite » ni « importée » en France, mais autochtone!) reconnaissable : 1° à ses dents du calice visiblement (2-4 millimètres d'élongation) acuminées-subulées et sensiblement érigées; 2° au développement maximum du limbe foliaire.

La plante d'Aix ne se montrant qu'à l'ombre en même temps qu'en un lieu frais du quartier de la Torse, c'est dans des stations semblables qu'il faut rechercher le *ruderalis* (*rudéral* signifiant : ami des décombres, des gravats, est une indication trop vague) ; immanquablement on trouvera la Labiée de Swartz sur d'autres nombreux points de la France, si l'on sait ne pas la confondre avec la variété *borealis* : celle-ci est peu rare, facile à distinguer en ce qu'elle est dépourvue, avant fin juin, de dents calicinales très allongées, à part cela elle ressemble, en été, beaucoup au second état de la variété *ruderalis*, des formes de passage les reliant dans les lieux couverts.

Garcke, *op. cit.*, différencie, comme il suit, les trois variétés, quant aux détails du caractère fourni par le calice : a.) *ruderalis* : dents du calice longuement aristées; b.) *borealis* : dents du calice à pointes plus courtes; c.) *fœtida* : dents du calice très brièvement aristées.

Contribution à la Flore du pays des Touaregs

(Suite)[1];

PAR MM. J.-B. BATTANDIER ET L. TRABUT.

OBSERVATIONS SUR QUELQUES-UNES DES PLANTES CITÉES. DESCRIPTIONS D'ESPÈCES NOUVELLES

Schouwia arabica Vahl. Par les dimensions du style et de la silique, notre plante se rapporterait peut-être mieux au *Sch. Schimperi* Jaubert et Spach, si cette dernière espèce devait être maintenue.

Zilla macroptera Cosson? Les échantillons reçus n'avaient pas encore de fruits et avaient des rameaux grêles, très feuillés, presque herbacés.

Silene *sp.* Dans les envois du colonel Laperrine se trouvaient un certain nombre d'échantillons de *Silene* en assez mauvais état, souvent privés de graines. Un de ces *Silene* se rapproche du *S. villosa* Forskh., mais a des fleurs purpurines et un podo-

1. Voir plus haut, p. 263.